



COTISATIONS 2024

<u>TYPE ABONNEMENT</u>	<u>MONTANTS</u>	
Pour les personnes habitant sous le même toit		
Adulte 1 (né en 1998 et avant)	150 € avant le 5 février	170 € après le 5 février
Adulte 2 (né en 1998 et avant)	125 € avant le 5 février	140 € après le 5 février
Adulte 3 (né en 1998 et avant)	95 € avant le 5 février	110 € après le 5 février
Membre 4 et + (adulte ou jeune)	40 € avant le 5 février	50 € après le 5 février
Tarifs individuels		
Senior (né en 1944 et avant)	90 €	
Jeune (né de 1999 à 2007)	95 €	
Jeune (né de 2008 à 2014)	85 €	
Jeune (né en 2015 et après)	50 €	

- Cet abonnement permet :
 - De jouer sur les terrains **extérieurs** du RTC Spa toute l'année, **éclairage inclus**
 - D'être couvert par Ethias en cas d'accident.
 - D'être affilié à la Fédération Royale de Tennis et donc de participer aux interclubs et tournois
- Paiement
 - Sur le compte du RTC SPA : **BE53 0682 4256 0853**
 - Communication libre : **Nom_Prenom_AnnéeNaissance** (ex : Dupont_Jean_1992)
 - Si le paiement est pour un nouveau membre, l'ajouter dans la communication (ex : Dupont_Jean_1992_nouveau)



Tout **nouveau joueur** bénéficie d'une réduction sur son abonnement 2024. !!! Il est indispensable de remplir une fiche d'identification pour avoir accès au site de réservation, accessible [en cliquant ici](#)

<u>TYPE ABONNEMENT</u>	<u>MONTANTS</u>	
Adulte (né en 1998 et avant)	115 € avant le 4 février	130 € après le 4 février
Jeune (né de 1999 à 2007)	75 €	
Jeune (né de 2008 à 2014)	65 €	
Jeune (né en 2015 et après)	40 €	

- Mutuelle :
 - Les demandes d'intervention de la mutuelle doivent être adressées au Royal Tennis Club de Spa par mail à rtcspa.4035@gmail.com ou via dépôt du document au club house
- Interclubs
 - Les joueurs qui participent aux interclubs non en règle le 4 février ne seront pas inscrits sur la liste de force officielle.
 - Si le minimum de joueurs par catégories (6 pour les messieurs et 4 pour les autres) n'est pas en ordre de paiement, le club ne prend pas le risque d'inscrire l'équipe.